souscrit une contribution réaffirme sa foi en la valeur essentielle des Nations Unies et en la compétence de cette dernière à exécuter ses tâches.

Le gouvernement du Canada a reconnu que le problème de l'application de l'article 19 ne devait pas être soulevé quant à la Force d'urgence des Nations Unies et à l'Opération des Nations Unies au Congo. Toutefois, mon gouvernement croit fermement que dans l'intérêt de l'Organisation, les dépenses du budget ordinaire doivent être partagées entre tous les Etats membres et réparties par l'Assemblée générale. En outre, ma délégation croit que les postes actuellement inclus au budget ordinaire doivent le demeurer et non pas être supprimés dans le seul but d'échapper au principe de la responsabilité financière collective. Elle continuera aussi à chercher des solutions pratiques aux problèmes budgétaires en suspens. Le retrait du budget ordinaire de postes en litige n'est qu'une mesure illusoire qui ne mène en fait qu'à une mutilation de l'Organisation.

Monsieur le Président, j'ai assisté aux délibérations de la Cinquième commission au cours du mois dernier et j'ai été frappé par le soin qu'a apporté cette Commission dans l'exécution de ses tâches. Au cours de nos débats, nous nous sommes rendus compte que la Cinquième commission est une assemblée d'experts et que, de ce fait, nous devons nous abstenir de toutes polémiques. Je n'essaie pas de minimiser les profondes différences qui peuvent exister dans les approches et les principes mais, si l'on passe outre aux divergences d'idéologie et à celles relatives au développement, on comprend que la plupart des délégations sont d'avis que le temps est venu d'examiner de nouveau les pratiques financières des Nations Unies et de s'attaquer aux vieux problèmes de manière que l'Organisation s'épanouisse. Plusieurs membres de cette Commission ont souligné la nécessité d'épargnes financières, de planification, de coordination, d'intégration, de priorités. Cette année néanmoins, ma délégation est convaincue que cette liste de mesures fiscales n'est pas dressée pour la forme; après les répercussions de la 19e session, il ne nous est plus simplement permis de parler d'objectifs financiers éloignés. Il est toujours plus facile de se rallier à des principes abstraits que de se soumettre à des règles fixes mais, enfin, il semble qu'apparaisse un désir général d'envisager des mesures pratiques et des propositions concrètes.

Ceci dit, je veux souligner que la délégation du Canada ne connaît aucun remède qui puisse soudainement transformer les Nations Unies en un exemple d'efficacité. Cependant, il est encourageant de constater un nombre de suggestions valables présentées par les membres de cotte Commission et nous espérons que la 20e session fera tout en son pouvoir pour que ces propositions ne restent pas lettre morte. Nous ne souhaitons pas revenir sur ces mêmes espoirs lors de la discussion générale du projet de budget pour l'exercice 1967 au moment de la 21<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale et être obligés d'admettre qu'aucun progrès n'a été réalisé dans l'intervalle. C'est pour ces raisons, Monsieur le Président, que ma délégation attend avec impatience le dépôt de la résolution à laquelle faisait allusion le ministre des Affaires étrangères de France lors de son allocution du 29 septembre et à laquelle M. Ganem se référait le 5 octobre devant cette Commission. Il est certain qu'une approche d'ensemble plutôt qu'une mise en oeuvre graduelle de mesures est nécessaire et que, de ce fait, une étude préliminaire s'impose. M. Couve de Murville a proposé que l'Assemblée générale étudie